

Changements au lignes directrices relatives aux demandes de désignation

Entrée en vigueur : Le 5 janvier 2021

- Pour consulter les politiques de l'OINE relatives aux entreprises à domicile, rendez-vous sur novascotiainmigration.com/ressources/#pol.
- Si votre entreprise souhaite obtenir une approbation pour un télétravailleur, elle doit se conformer à la politique relative aux entreprises avec régime de télétravail (novascotiainmigration.com/ressources/#pol)